

N°460

du 30
Décembre
2011

P.5

FOOTBALL/ CLUB

F. Gnassingbé à propos de la Coupe UFOA :
"Nous considérons que notre objectif a été atteint"



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 En réaction au dernier Rapport Doing Business 2012

L'Autorité décide de faciliter l'obtention du permis de construire

P.5

Lancement du site web de l'ANPE

Donner plus d'informations pour réduire le déséquilibre manifeste entre l'offre et la demande d'emploi



Photo: L'Union

Komlan Nunyabu, ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat

P.4

Formation à la conscience citoyenne au Togo

Le ministère de la formation civique et SOS Civisme en ateliers simultanés avec le corps enseignant

P.3

Projet rénové du Code des investissements au Togo

La promotion désormais confiée à API-Togo, sous le contrôle de la Présidence

* L'API-Togo sur le chemin de remplacer la SAZOF, d'après le projet de Code.

P.3

Le cri de l'ATC face au jeu du monopole au Togo

Arrêtez le coma prolongé de la Commission nationale de la concurrence et de la consommation

* Quid de la récente Commission Vie chère endormie depuis sept mois.

REPÈRES

Préserver les enfants des violences

Un atelier de renforcement des capacités et d'installation officielle des membres du Conseil Consultatif National des Enfants pour la lutte contre les violences faites à leur rencontre au Togo, s'est tenu du 27 au 29 décembre à Lomé, à l'initiative de l'ONG Plan Togo, et ses partenaires, en collaboration avec le ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale.

Ce Conseil, premier du genre, vise à rendre les enfants acteurs de la lutte contre les violences faites à leur endroit. Il s'agit de leur offrir un cadre d'échanges sur les questions de violences ; de consultation sur leur protection, d'information et de suivi de la mise en oeuvre des différents textes ratifiés ou adoptés par le gouvernement pour la protection des enfants ; de participation active à la préparation et à la restitution des rapports périodiques sur leurs droits. Cet atelier permettra aux 25 membres dont 13 filles désignés par leurs pairs dans toutes les régions du pays de se connaître, d'avoir une compréhension de la notion de violences faites aux enfants, de se familiariser avec les notions de droits de l'Homme et les droits de l'enfant et de développer une compréhension commune de la notion de groupe et de leadership. Les délégués seront renseignés à travers plusieurs modules sur les droits humains et de l'enfant, l'organisation de groupe, le leadership et le plan d'action. Le projet touchera directement environ 5000 enfants membres du conseil consultatif national, des conseils consultatifs régionaux et préfectoraux, ainsi que d'autres organisations d'enfants (club, réseaux) et indirectement les enseignants, les formateurs et accompagnateurs d'enfants et les décideurs publics. La directrice de la Protection de l'Enfant, Mme Aquitème Albertine a rappelé les efforts et les actions menées par le gouvernement avec l'aide de ses partenaires pour combattre la violence faite à l'enfant au Togo qui constitue " une des plus graves violations de ses droits fondamentaux et freine son développement et celui du pays ". Elle a souligné que le Togo fait partie des 4 pays sur les 12 de l'Afrique de l'Ouest concernés, à mettre en place le Conseil consultatif national, précisant que le processus a été très participatif avec des rencontres d'échanges entre les différents acteurs pour la définition des mécanismes de création et de fonctionnement. Mme Aquitème a réitéré ses remerciements à Plan, à l'UNICEF, à WAO-Afrique et à Save the Children pour leurs appuis aux gouvernements et leurs actions en faveur des enfants et surtout pour leur contribution à l'aboutissement du processus. Le représentant-résident de Plan Togo, James Fredrick Foster s'est félicité de la création de ce Conseil qui permettra aux enfants de réagir eux-mêmes sur les violences à leur rencontre. Pour lui, la tenue de cette rencontre dotera les participants d'outils leur permettant d'élaborer des plans d'action pour prévenir et éradiquer les violences à leur endroit à tous les niveaux. Le représentant de l'Afrique Centrale et de l'Ouest au Conseil Consultatif des ONG sur la violence à l'endroit des enfants, Cléophas Kwadjo Mally a fait remarquer qu'en mettant en place ce Conseil, le gouvernement et Plan Togo mettent en pratique un des principes du droit de l'enfant, celui de la participation à la prise de décision le concernant. M. Mally également directeur de WAO-Afrique a invité les délégués à faire des propositions concrètes pour la réussite des activités.

La vie n'a pas de prix

La Fédération Togolaise des organisations de la Sécurité Routière (FETOSER), un regroupement de six organisations de la société civile intervenant dans les secteurs du transport, de la sécurité routière et du secours médicale d'urgence, a lancé ses activités le mardi 27 décembre à Lomé, lors d'un point de presse.

Dans une déclaration liminaire, le vice-président de la FETOSER, Assih Kozoliwé, a relevé que le nombre croissant des accidents entraînant des pertes en vies humaines, le non respect du code de la route, le manque de logistique pour le secours médical d'urgence justifient leur regroupement dont le but est de canaliser les synergies des organisations membres. La fédération est composée de la Prévention Routière Togolaise (PRT), la Nouvelle Route Sans Accident-Togo (NORSAT), de l'Action pour les Victimes de la Route-Togo (AVR-Togo), de la Sécurité Publique au Volant (SPV) et du Comité National de la Lutte Contre les Accidents (CNLA). L'assemblée générale constitutive du 3 décembre a permis d'élire six membres du conseil d'administration présidée par M. Kpégoh Mawussi et de nommer un directeur exécutif en la personne de M. Abalo Ayawo. Le point de presse a été également une occasion pour le président du conseil d'administration de faire un exposé sur le thème " Quelle stratégie pour améliorer la sécurité routière au Togo ? ". Dans son analyse, il relève que les causes des accidents de la circulation sont humaine, matérielle et infrastructurelle dont le non respect du code de la route, l'alcoolisme, la communication téléphonique au volant, le manque d'entretien des engins et l'état des routes (bon ou mauvais). Pour réduire les risques d'accidents, M. Kpégoh sollicite un engagement politique fort de l'Etat, et lui demande de considérer les accidents de la route comme un sérieux problème de santé publique afin de trouver des approches de solutions. Il prévoit une campagne de sensibilisation grand public, des colloques, des formations et l'institution d'une semaine nationale de la prévention routière.

Institutions

Activer rapidement le Fonds d'aide à la culture

Facile de faire le bilan culturel de l'année 2011 au Togo. Les concerts d'Affia Mala et de King Mensah, le Togo Hip Hop Award, un Festhef bancal, l'Africa Rythmes avec la présence du Malien Boncana Maiga ? Il y a eu très peu d'événements culturels et on taxerait de champion de la «Flemme olympique» le journaliste qui se hasarderait à dresser un bilan exhaustif de l'année culturelle au Togo. Votre bi-hebdomadaire ne le fera donc pas. Par contre, il insistera sur deux manquements à l'ordre culturel au Togo: **la non-application de l'Accord de Florence et surtout le retard dans la mise en route du Fonds d'aide à la culture**, qui sont non seulement indispensables à la

Pourtant, l'Accord de Florence est d'un très grand intérêt public. Il prend en compte l'importation des livres scolaires taxés au prix fort par les douanes togolaises et donc devenus inaccessibles pour les élèves et étudiants. Comment pourrait-on atteindre une amélioration du niveau de l'éducation-politique du gouvernement actuel- sans améliorer l'accès aux livres ? L'Accord de Florence, c'est encore les matériels didactiques, à l'instar des ordinateurs et d'autres intrants d'imprimerie. A l'ère du numérique, le niveau de l'éducation passe également par un accès plus grand des élèves à Internet et l'utilisation de l'ordinateur. Une meilleure éducation passe donc



Rodrigue Norman, créateur d'une école de théâtre, forcé à immigrer en Belgique, faute de soutiens

national.

Le second cas concerne la mise en route du Fonds d'aide à la culture (FAC). Le Fonds est destiné à la promotion et au financement de toute action culturelle présentant un intérêt national. A ce titre, il permettra précisément de participer à la construction, à la réhabilitation et à l'équipement d'infrastructures culturelles; d'aider à la création artistique, littéraire et cinématographique, de favoriser la participation du Togo aux grands rendez-vous culturels, foires et festivals nationaux et Internationaux; de soutenir les projets culturels ayant un impact positif sur les populations; de promouvoir les traditions culturelles; d'aider à acquérir les équipements culturels, de favoriser la promotion, la diffusion, la préservation et la conservation (sur tous supports) du patrimoine culturel national; de soutenir les associations et regroupements culturels pour une meilleure émergence des initiatives culturelles de base; d'aider à l'édition des ouvrages littéraires et artistiques et/ou à leur numérisation; de promouvoir les industries culturelles et en faire un levier de développement.

Tout comme l'Accord de Florence, si le FAC n'est pas

appliqué, c'est encore la faute au ministère de la Culture, l'étendard de la «Flemme olympique», selon une expression de l'humoriste d'origine congolaise, Phil Darwin.

Et pourtant, les acteurs culturels expriment de façon constante la nécessité de la mise en route du FAC. Ils ont fait en ce sens plusieurs rencontres avec le ministre de la culture et des Arts. Sans suite. Pourquoi ?

Avoir une ambition pour la culture au Togo

Il est de notoriété publique qu'un ancien ministre de la Culture, qui a eu de grandes ambitions pour la culture togolaise, à savoir la création d'un Centre culturel togolais, par exemple, s'est fait taper sur les doigts par un haut responsable du pouvoir qui lui a ordonné d'abandonner rapidement ce projet. Les artistes togolais doivent continuer par se produire au Centre culturel français (Institut Français), que vous le vouliez ou non, a dit en substance ce haut-fonctionnaire de l'Etat. C'est dire les dissensions au sommet sur la place à donner à la culture au Togo.

Puisse l'année 2012 ouvrir les cœurs et donner beaucoup plus d'ambitions aux décideurs afin d'accorder une place qui sied à la culture au Togo !

Religion

Le nettoyage de la basilique tourne à la bagarre entre prêtres à Bethléem

Une bagarre a éclaté mercredi entre des prêtres arméniens et grecs orthodoxes à la suite d'un différend sur... le nettoyage de la basilique de la Nativité, à Bethléem, selon un correspondant de l'AFP.

Suite aux célébrations de Noël, des dizaines de prêtres des deux communautés, habillés de noir, ont commencé à nettoyer les lieux, chacun dans des espaces spécifiques, armés de balais et de produits de nettoyage.

Un prêtre arménien supervisant les opérations a alors eu l'impression qu'un ecclésiastique orthodoxe grec empiétait avec son balai sur leur espace. Le ton est monté jusqu'à ce que le différend se transforme

en bagarre.

Le 27 décembre 2007, une bagarre entre prêtres arméniens et grecs orthodoxes avait éclaté pour des raisons similaires, faisant sept blessés, cinq prêtres et deux policiers.

Tout comme l'église du Saint sépulcre, dans la Vieille ville de Jérusalem, la basilique de la Nativité à Bethléem, où le Christ a vu le jour selon les Evangiles, est soumise à un strict statu quo régissant les responsabilités des Eglises grecque-orthodoxe, catholique et arménienne. L'espace y est rigoureusement réparti tout comme les horaires de prières.

La Nativité est la plus ancienne basilique en Terre sainte et un des lieux les plus saints du christianisme.



Eustace Kamouna, musicien d'un grand talent, mais resté inerte et croupissant dans la misère crasse, faute de soutien

culture comme l'est le sel à la sauce mais sans qui il serait difficile de parler de culture au Togo.

Dans les deux cas, la faute est au ministère de la Culture et des Arts, qui porte plutôt la Flemme olympique en ne prenant pas très au sérieux les deux dossiers en question.

Dans le premier cas, l'Accord de Florence porte sur la circulation des biens culturels et scientifiques, ratifié par l'Assemblée nationale mais resté inactif à cause de l'absence d'un décret ministériel portant son application. Le décret doit être signé du ministre de l'Economie et des Finances mais après proposition du ministre de la Culture.

nécessairement par la réduction voire la suppression des taxes à l'importation sur les biens culturels et scientifiques.

Cet accord de l'Unesco est appliqué par les voisins immédiats du Togo, en l'occurrence le Bénin, le Ghana et le Burkina Faso. Le Togo reste donc un arriéré pays refusant de s'adapter aux innovations technologiques et culturelles.

Le plus grave en tout ceci, c'est que par la faute de certains hauts fonctionnaires du ministère de la culture, le gouvernement ne retrouve pas un précieux retour sur un lourd investissement qu'il fait dans l'éducation. Un poste assez budgétivore dans le budget



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafa

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Projet rénové du Code des investissements au Togo

La promotion désormais confiée à API-Togo, sous le contrôle de la Présidence

* *L'API-Togo sur le chemin de remplacer la SAZOF, d'après le projet de Code.*

Sylvestre D.

Il était prévu dans le projet initial du Code des investissements de confier son administration à la Société d'administration de la zone franche et de la promotion des investissements (SAZOF-PI). Le projet retouché le 14 décembre dernier par le gouvernement a créé une structure autonome, rattachée à la Président de la République, dénommée « Agence nationale chargée de la promotion des investissements au Togo » (l'Agence) et désignée par la dénomination « API-Togo ». L'Agence sera un établissement public, habilitée à exercer des missions de services public liées à la promotion des investissements et des grands projets d'infrastructures dans le pays.

En attendant qu'un décret définisse ses statuts, ses règles d'organisation et de fonctionnement, l'Agence aura pour objet d'assister le chef de l'Etat dans la conception et la mise en œuvre de la politique définie dans les domaines de la promotion des investissements et des grands travaux en liaison avec les autres agences gouvernementales intervenant



Yawo Atsouvi Sikpa, Directeur Adjoint de la SAZOF

dans les infrastructures. Elle peut proposer au gouvernement les modifications législatives et réglementaires qui lui paraissent nécessaires à l'atteinte des objectifs de développement de l'investissement poursuivis par le Code. Elle aura à déterminer et à réaliser les programmes et actions nécessaires au développement de l'investissement et à l'amélioration du climat des affaires au Togo. Aussi supervisera-t-elle, entre autres,

l'information et la promotion du Togo auprès des investisseurs, et la prospection, l'identification, l'accueil et l'accompagnement des investisseurs au Togo. Elle devra, bien entendu, faciliter les procédures et démarches administratives, et assurer la mise à disposition permanente d'informations économiques, commerciales et technologiques tant au pays que dans les représentations diplomatiques au

Togo à l'étranger.

Ainsi, l'Agence devra exercer les fonctions de guichet unique pour l'ensemble des démarches administratives liées à l'installation et à l'exploitation des entreprises, conformément au Code. Dans cette logique, l'administration du statut de zone franche et de tout autre régime économique spécial lui sera confiée. A ce titre, elle exercera les fonctions dévolues à la Société d'administration de la zone franche (Sazof) par une loi du 24 juin 2011 portant statut de la Zone franche industrielle. Il est attendu un décret pour déterminer les modalités dans lesquelles l'API-Togo sera subrogée dans les droits de la Sazof. Dans ce cadre, elle aura en charge l'instruction des demandes d'attestation et d'agrément ainsi que la délivrance desdits documents. Ainsi que l'instruction des demandes d'agrément des entreprises sollicitant leur admission au statut d'entreprise de la zone franche et de la délivrance des agréments provisoires et certificats d'entreprises exportatrices y afférents.

Ceci étant, l'Agence veille au respect des obligations et engagements souscrits par les

investisseurs au titre de leur programme d'investissement ayant fait l'objet d'une déclaration ou d'un agrément d'investissement ou d'un agrément au statut de zone franche ou de zone économique spéciale. Cette mission est assurée en partenariat avec les collectivités territoriales, et en association avec les acteurs économiques. Pour tourner, l'Agence devra toucher

des redevances pour services rendus dans le cadre de ses attributions et des redevances annuelles perçues sur les entreprises admises au Code. Cela peut être également des dotations de l'Etat, ou des ressources provenant des transactions immobilières, des dons, des emprunts ou le produit des ventes et des locations.

En réaction au dernier Rapport Doing Business 2012

L'Autorité décide de faciliter l'obtention du permis de construire

En octobre dernier, la Banque mondiale publiait son rapport Doing Business 2012 où le Togo est classé au 146^{ème} rang sur 183 pays au niveau de l'indicateur « Octroi de permis de construire ». Et les éléments qui ont contribué à ce mauvais résultat se résument en les procédures, le délai et le coût imposés aux citoyens pour décrocher le précieux sésame. Visiblement, la prise de conscience y est. C'est ce qu'on peut lire dans les confidences venant du cabinet du ministre Komlan Nunyabu de l'Urbanisme et de l'habitat. Il se prépare un plan visant l'adoption rapide du Code de l'urbanisme et de la construction contenant des réponses aux griefs du rapport Doing Business, l'accentuation d'une sensibilisation autour de la nécessité d'obtention du permis de construire et de la procédure de sa délivrance. Il est acquis que le Togolais n'a pas ce réflexe de s'adresser aux services compétents avant d'ériger son hacienda sur son lopin de terre acquis au prix de mille jeûnes. Peut-être aussi parce qu'on le fatigue trop et en le soumettant à des pots-de-
vin. Sur ce plan, le ministère entend redresser ses services, les mairies et les préfectures sur les conditions d'instruction des dossiers de demande en cultivant la traçabilité des dossiers.

En environnement des affaires, quelque chose est déjà imaginé au ministère de l'Environnement pour simplifier le commerce des produits forestiers. Cela devra s'étendre dans les autres domaines touchés par les maigres scores du Togo : Création d'entreprise (174^{ème}), Accès à l'électricité (92^{ème}), Transfert de propriété (162^{ème}), Obtention de prêts (126^{ème}), Protection des investisseurs (147^{ème}), Paiement des impôts (161^{ème}), Commerce transfrontalier (98^{ème}), Exécution des contrats (151^{ème}) et Règlement de l'insolvabilité (93^{ème}). Contre, dans le rapport 2011 : Création d'entreprise (169^{ème}), Octroi de permis de construire (152^{ème}),

Transfert de propriété (158^{ème}), Obtention de prêts (152^{ème}), Protection des investisseurs (147^{ème}), Paiement des impôts (157^{ème}), Commerce transfrontalier (93^{ème}), Exécution des contrats (151^{ème}) et Règlement de l'insolvabilité (84^{ème}).

Jusqu'ici, le domaine du permis de construire est régi par le vieux décret n°67-228 du 24 octobre 1967. Le demandeur doit adresser une demande de permis de construire au maire de la commune ou au préfet. Celui-ci transmet le dossier à la direction générale de l'urbanisme, du développement municipal, de l'habitat et du patrimoine immobilier pour étude technique et avis. Après avis favorable du directeur général de l'urbanisme et de l'habitat, le dossier est retourné au maire ou au préfet pour délivrance du permis de construire. Le dossier est composé de la pièce de propriété, du plan de situation, du plan de masse, des vues en plan de projet, des quatre façades, des coupes et des devis estimatif et quantitatif. Il est rejeté si la pièce de propriété fait défaut. Le titre foncier, lui, n'est délivré qu'après deux ans suivant la loi.

En termes de délai, suivant le vieux décret, dans les agglomérations, le permis de construire n'est obtenu que deux mois après le dépôt de la demande. La direction générale de l'urbanisme dispose de deux semaines pour étude, visite de terrain et avis. Le décret a fixé soixante jours, supposant même que le dossier de demande est régulier (effectivité de toutes les pièces indispensables).

Par rapport au coût, la direction générale de l'urbanisme perçoit 10.000 francs Cfa comme frais de dépôt de dossier. Tout ceci, sans les affairistes parmi les commis de l'administration et les démarcheurs qui font payer, souvent, plus. Le demandeur retire son permis de construire contre le paiement de 100 francs Cfa le mètre carré construit projeté à la mairie ou à la préfecture.

Le cri de l'ATC face au jeu du monopole au Togo

Arrêtez le coma prolongé de la Commission nationale de la concurrence et de la consommation

* *Quid de la récente Commission Vie chère endormie depuis sept mois.*

Elle a été créée par le décret n°2001-208/PR du 16 décembre 2001. Le 18 mai 2006, elle a été installée après une réunion à la salle de conférence du ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat de l'époque. « La durée du mandat des membres de la Commission, autre que ceux de l'administration, est de trois ans renouvelable. S un siège de commissaire devient vacant, il est procédé, dans un délai d'un mois, à la désignation d'un nouveau commissaire pour la durée du mandat restant à courir », précise l'article 5 du décret. Et on s'en est arrêté là. Des membres sont décédés entre-temps, sans être remplacés. Pis est, la Commission elle-même a disparu de la liste des structures créées par l'Autorité – et qui ne sont guère supprimées – qui fonctionnent mal an bon an. Plus de réunion depuis de longues années. Pourtant, il y a du boulot, au vu des récriminations que vont véhiculer certains commerçants victimes de la non-application de la loi du 28 décembre 1999. L'UNION a dû approcher l'Association togolaise des consommateurs (ATC) à qui le ministre de l'époque avait demandé de désigner un représentant pour siéger dans ladite Commission. L'ATC a juste voulu faire son plaidoyer : « depuis son installation le 18 mai 2006, la Commission n'a pas du tout

fonctionné jusqu'à ce jour. Compte tenu du rôle prépondérant qu'elle doit jouer pour promouvoir la protection du consommateur, la politique de la concurrence, la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et la réglementation économique, l'ATC profite pour lancer un appel pressant au Président de la République, au Premier ministre, au Président de l'Assemblée nationale et au ministre du Commerce et de la promotion du secteur privé de mettre tout en œuvre pour la reprise des activités de cette Commission laissée pour compte depuis 5 ans ». Avant de rappeler avoir dit, lors de la Journée mondiale de la concurrence au Togo, qu'il urge d'accélérer le processus d'attribution de la 3^{ème} licence de téléphonie mobile, qu'il faut favoriser le jeu de la concurrence dans le secteur du ciment, qu'il faut à certains Etats de respecter le règlement n°02/2002/CM/UEMOA du 23 mai 2002 sur la concurrence. Certains pays affichant du protectionnisme pour protéger leurs marchés contre les entreprises et compagnies aériennes togolaises.

Et c'est ici que l'organisation de défense des droits du consommateur soulève l'autre coma qu'on applique à la Commission Vie chère auprès de



Aladjou Agouta, Secrétaire Général de l'ATC

la Primature dont les dernières retrouvailles qui sont restées dans la conscience collective remontent au mois de mai 2011.

Au demeurant, la Commission nationale de la concurrence et de la consommation est instituée par la loi n°99-011 du 28 décembre 1999 portant organisation de la concurrence au Togo. Elle est composée de 17 membres et présidée par le ministre chargé du Commerce, qui de surcroît en garde la tutelle, ou son représentant. Sa sous-commission de la concurrence est chargée des questions liées aux mesures propres de nature à diminuer les obstacles à la libre concurrence, à la sensibilisation des consommateurs par l'intermédiaire des associations, à la réunion des

éléments d'information sur la concurrence. Quant à la sous-commission de la consommation, elle s'en tient au règlement de toutes les questions sur les pratiques anticoncurrentielles et restrictives de la concurrence relevées dans les affaires dont les juridictions compétentes sont saisies et sur les faits qui lui paraissent susceptibles d'infraction au sens de la loi. Encore que les tiers usent de leur droit de saisine, s'il faut admettre que le ministre ou l'administration sont impuissants pour user de leur droit. Une option impossible si la Commission est fantôme.

Les pratiques anticoncurrentielles et illicites, il y en a au Togo. La concurrence ne se joue pas saine sur les marchés. C'est le moins qu'on puisse dire.

Sur les principaux marchés de consommation

Stabilité des indices "Communications" et "Santé" sur 4 mois

Jean Afolabi

Du mois d'août à novembre 2011, l'indice de consommation "Communications" - quoique réputée très chère au Togo - est resté scotché sur 100,8. Ce qui est bon signe par rapport aux variations des prix sur le marché. En juin-juillet, cet indice était à 100,9 représentant une variation de 0,1% par rapport au niveau actuel. En revanche, en glissement annuel par rapport à novembre 2010, l'indice de consommation "Communication" est 1,5% plus élevé comparé à 99,3.

L'indice de consommation "Meubles, articles de ménage et

entretien courant du foyer" se situe dans la même logique. Il oscille entre 107,5 en août et 107,8 depuis septembre, représentant une variation de 0,2%. En glissement annuel, il est plutôt élevé par rapport à 102,2 de novembre 2010, soit une augmentation de 5,4.

A l'opposé, "Poissons et fruits de mer" voit son indice reprendre la montée depuis août pour se situer à 119,5 en novembre. En juin, il était à 128,3 pour passer à 126,3. La chute se poursuit à 116,7 en août, pour reprendre la montée à 117,0 en septembre-octobre, et 119,5 en novembre. Même à ce niveau, l'indice "Poissons et fruits de mer" est 24,6% plus élevé par rapport à

65,9 de novembre 2010. "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles" affiche également un indice en hausse régulière. A 106,9 en juillet, il est passé à 107,6 le mois suivant, puis à 108,4 en septembre. En novembre, il a affiché 109,7. Et en plus 4,7% plus élevé que 104,8 de novembre de l'année dernière.

C'est au niveau de "Tubercules et plantains" qu'il est constaté une baisse constante. De 124,8 en juillet, son indice est passé à 107,4 en août, puis à 94,5 en le mois suivant, à 86,2 en octobre pour finalement se retrouver à 82,7 en novembre. Mieux, il est 1,5 moins élevé que 83,9 de novembre 2010.

Formation à la conscience citoyenne au Togo

Le ministère de la formation civique et SOS Civisme en ateliers simultanés avec le corps enseignant

Au Togo, mieux connu de ses fils, le manque de citoyenneté est la chose la mieux partagée. Plus de deux décennies après le déclenchement des processus démocratiques, la démocratie peine à s'enraciner. Du fait aussi de l'incivisme latent et de l'impréparation des populations, de l'inorganisation des acteurs politiques. Or, la démocratie et le développement ont besoin d'individus avertis capables de réfléchir, de prendre des décisions idoines et de poser des actes responsables. Ces individus avertis sont ceux qui ont une parfaite connaissance de leurs droits et des devoirs qui leur sont assignés. Ils sont appelés citoyens, par opposition aux habitants. Et c'est le credo de l'association Savoir oser solidariser pour le civisme au Togo (SOS Civisme-Togo) qui entend faire des seconds les premiers. Elle a compris qu'ils sont à former pour renforcer la culture démocratique dans le pays. Cela constitue un grand défi. Pour y arriver, il convient de conduire des actions concertées d'éducation et de formation civique en vue de l'enracinement de la culture citoyenne et d'amener les populations à s'impliquer de manière responsable dans la gestion des affaires publiques. Ce qui a justifié, entre le ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique et SOS Civisme-Togo, dans le cadre du partenariat Etat-



Des enseignants en atelier à Tsévié

OSC institué par le DSRP-C, l'action de renforcement des capacités des enseignants du secondaire, pour leur implication effective dans la formation de la conscience citoyenne. Le tout en trois jours (du 19 au 21 décembre 2011) autour du thème «Education civique des populations, une nécessité en démocratie». Et ce, de façon simultanée à Tsévié, Atakpamé et Kara. En fait, tout est né de la mise en œuvre du Plan de travail signé entre le ministère et le PNUD. Chacune des trois villes a accueilli 25 participants. Les participants aux sessions de formation sont désormais des relais qui initieront des actions d'éducation et formation civique dans leur milieu

professionnel. Les bénéficiaires indirects sont les personnes touchées par leurs actions. Il s'agit particulièrement des élèves, des communautés à la base, des personnes marginalisées.

Il faut rappeler que, une semaine auparavant, et pour la même cause, deux ateliers ont été tenus au bénéfice de cinquante animateurs de la société civile, à Dapaong et à Kpalimé. De quoi leur permettre de se renforcer en civisme, culture démocratique et techniques d'animation pour accompagner les communautés à la base dans l'enracinement de la culture citoyenne. Enfin, un atelier a réuni à Sokodé vingt-cinq professionnels des médias.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA

Plus de 10 milliards Cfa prêtés par les banques du Togo en 3ème semaine de décembre

Sur un total de 43,506 milliards de francs Cfa, les banques et établissements de crédit du Togo ont enregistré un niveau de prêts de 10,400 milliards de francs Cfa, dans le cadre des opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), au de la période du 14 au 20 décembre 2011. Les emprunts se chiffraient à 3,656 milliards de francs, sur 43,506 milliards pour l'ensemble de l'Union. Ils étaient assortis d'un taux moyen pondéré de 4,25%. Le taux minimum était à 3,00% et le taux maximum à 7,50% pour l'ensemble des opérations enregistrées au sein de l'Union.

Les prêts, au Togo, était une semaine, pour un montant de 8,500 milliards, et à un mois pour 1,900 milliard de francs, d'après la Banque

centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceoa). A une semaine, ils étaient flanqués des taux moyen pondéré, minimum et maximum respectivement de 3,97%, 3,00% et 5,75%. A un mois, les mêmes taux étaient respectivement à 6,12%, à 5,00% et à 7,50%. Les emprunts étaient à une semaine (1,000 milliard), à deux semaines (0,656 milliard) et à deux mois pour 2,000 milliards de francs. A deux semaines, ils étaient assortis des taux de 4,94%, 4,50% et 6,75%.

En dehors du Togo, les banques du Mali ont enregistré, au cours de la même période, des opérations de prêts d'un montant de 10,500 milliards de francs, sans aucun emprunt. La totalité des prêts est à un jour, pour des taux respectifs de 3,46%, 3,40% et 4,50%. Elles sont

suivies par les banques béninoises pour des prêts de 9,956 milliards de francs, contre des emprunts de 2,300 milliards de francs.

En termes d'emprunts, les banques sénégalaises ont enregistré un total de 16,800 milliards (contre 6,800 milliards de francs de prêts), suivies de celles de la Côte d'Ivoire pour un total de 12,050 milliards (contre des prêts de 4,150 milliards). Le Niger a enregistré un montant équitable de prêts et d'emprunts, à 0,700 milliard, tous à trois mois, pour des taux identiques de 5,00%. La Guinée-Bissau n'a enregistré que des emprunts, à 4,000 milliards de francs, tout comme le Burkina Faso mais, cette fois, avec des prêts de 1,000 milliard.

Besoin de liquidités

La Bceoa injecte 350 milliards Cfa sur le marché de l'Uemoa

La Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) a procédé, valeur 27 décembre 2011, à une injection de liquidités d'un montant de 350 milliards de francs Cfa, dans le cadre de ses adjudications régionales hebdomadaires. Cette opération arrive à échéance le 02 janvier 2012. L'appel d'offres a enregistré un total de 28 soumissions des établissements de crédit provenant

de huit sept places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), d'après le tableau d'adjudication de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceoa). Le taux marginal et le taux moyen pondéré issus de l'adjudication se sont situés respectivement à 3,3400% et 3,4941%.

Les établissements de crédit du Togo ont soumissionné et se sont fait attribuer 22 milliards de francs. Ceux

du Bénin ont été les plus gros soumissionnaires avec 137,168 milliards de francs, suivis du Burkina Faso avec 67,750 milliards de francs, et du Sénégal avec 54,031 milliards de francs. Vient avant le Togo, le Mali avec 30,051 milliards, et après le Togo, respectivement la Côte d'Ivoire (20 milliards), le Niger (16 milliards) et la Guinée-Bissau (3 milliards).

Pour le 1er trimestre 2012

La BOAD approuve près de 86 milliards Cfa pour 12 projets

Le conseil d'administration de la Banque ouest africaine de développement (Boad), réuni le 14 décembre dernier en sa 83ème réunion ordinaire à Niamey, au Niger, a approuvé un total de 12 projets, dont des propositions de prêts et d'emprunts obligataires d'un montant de 85,900 milliards de francs. L'enveloppe devrait servir à financer, au cours des trois prochains mois, des projets dans plusieurs secteurs dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), à l'exception du Togo et de la Guinée-Bissau. Ce qui porte le montant global des financements de la Banque depuis son origine à 1 964,8 milliards de francs, correspondants à 586 projets.

Dans le lot, le financement d'installation de centrales thermiques, au Niger et au Mali,

absorbe 29,5 milliards de francs. Suivi par le financement partiel de construction de réseaux routiers au Sénégal, au Bénin et en Côte d'Ivoire pour un total de 24,25 milliards ; des projets agricoles, dont la transformation de fèves de cacao en Côte ou d'aménagement de périmètres et de bas-fonds au Burkina Faso pour 21,5 milliards de francs. La Société ivoirienne de raffinage a sollicité un prêt à court terme d'un montant de 21 milliards pour le financement partiel de ses importations de pétrole brut.

L'agroalimentaire, dont le financement partiel du projet du Projet sucrier de Markala "Volet Agricole" au Mali, englutit 12,5 milliards de francs. La Banque a également prévu de garantir partiellement l'emprunt obligataire de la Compagnie sahéenne d'industrie (CSI) MATFORCE 2011-

2016 au Sénégal à hauteur de 3 milliards de francs.

Par pays, la Côte d'Ivoire se fait la part belle avec 41,70 milliards sur les 85,900 milliards de francs. Suivie du Mali avec 22,5 milliards et du Sénégal pour 17,7 milliards. Au Niger, le gouvernement va toucher 17 milliards de francs pour la construction d'une première tranche de 60 MW d'une centrale thermique diesel d'une capacité de 100 MW à Gorou Banda, à Niamey. Le Burkina Faso a sollicité 9 milliards de francs, dont 7,5 milliards pour le financement partiel du projet de réhabilitation de barrages et d'aménagement de périmètres et de bas-fonds dans les provinces du Boukiémdé, du Ziro, du Sanguié et des Balé. Enfin, le Bénin veut financer en partie, pour 7 milliards, le projet de pavage de rues et d'assainissement dans les communes de Kétou, Tchaourou et Savè.

Côte d'Ivoire

Bolloré prévoit 230 milliards Cfa dans le rail

Au cours du point de presse clôturant l'année, Lionel Labarre, directeur régional de Bolloré Africa Logistics (BAL) a annoncé hier un investissement de plus de 230 milliards FCFA (350 millions d'euros) sur 15 ans dans les infrastructures ferroviaires en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso : 100 milliards apportés par les Etats, le concessionnaire (BAL / SITARAIL) apportant 60 milliards

pour le matériel roulant et 170 milliards pour l'entretien et la rénovation des voies et matériels.

Toutefois, cet investissement ne pourra être optimisé que si la convention de concession qui lie la Société internationale de transport africain par rail (SITARAIL) aux Etats de Côte d'Ivoire et du Burkina-Faso est revue estime M. Labarre.

BAL réhabilitera aussi les quais

21 et 22 du terminal à conteneurs de Vridi pour 7 milliards FCFA pour y installer deux portiques supplémentaires d'ici fin 2012.

5 milliards de FCFA seront également mis à disposition par BAL à la Société Abidjanaise de Réparation Navales (contrôlée par Bolloré à 50%) pour l'acquisition d'un dog de 18 000 tonnes qui facilitera les réparations de bateaux.

Lancement du site web de l'ANPE

Donner plus d'informations pour réduire le déséquilibre manifeste entre l'offre et la demande d'emploi

De façon irréversible, l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) joue son challenge. Après seize mois d'activités, elle a enregistré environ 23.000 demandeurs d'emploi incluant 13.415 demandes de stage. Sur ce flux de demandes, environ 500 ont pu accéder à l'emploi dans des entreprises privées et parapubliques. Plus est, l'ANPE assure actuellement le suivi de 623 stagiaires placés dans de différentes entreprises et le suivi et l'accompagnement de 500 porteurs de projets. Et ce, dans le compte du Programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE). Ce sont là des chiffres partiels, à en croire le Directeur général de l'ANPE, Edmond Amoussou au moment de lancer ce 28 décembre 2011 à Lomé le site web de l'Agence. Qu'à cela ne tienne, le déséquilibre est manifeste entre l'offre et la demande. Il suffit de jeter un regard sur le nombre de demandeurs d'emploi que produisent, chaque trimestre, chaque semestre, et chaque année, les multiples écoles et universités du pays. Dans un autre sens, le marché de l'emploi au Togo se nourrit de peu d'informations. Les acteurs de ce marché ne sachant pas toujours

ce qu'il faut entreprendre, dans quelles conditions doit se mettre un demandeur et vers où se diriger pour espérer décrocher la manne. Il faut donc prendre le taureau par les cornes, selon les mots de M. Amoussou. Et le site www.anpetogo.org est officiellement né pour pallier au manque d'informations sur le marché de l'emploi. On peut y déposer son curriculum vitae, consulter les offres d'emploi, proposer un projet, modifier son dossier, déposer une offre, retrouver les offres d'emploi des partenaires de l'Agence, se faire établir une carte de demandeur d'emploi, s'inscrire à un programme (AIDE ou PADER par exemple) et télécharger les publications de l'ANPE. EN plus des demandes d'informations, de suggestions et de réclamations.

En termes d'avantages, la plateforme web permet de dématérialiser les services rendus par l'ANPE en facilitant l'accès au plus grand nombre de bénéficiaires, rend efficace les prestations en réduisant les coûts et les délais, facilite le dialogue et la communication entre les usagers et les conseillers en emploi, constitue



Edmond Amoussou, Directeur général de l'ANPE

une source d'information pour les décideurs, opérateurs économiques, organisations professionnelles et syndicats, chercheurs, organismes internationaux. La diaspora, de plus en plus sollicitée par l'Autorité, peut aussi y vendre ses compétences. A compter de 2012, pour gérer les questions de l'emploi, le site web va recevoir en ligne les offres et demandes d'emploi et de stage,

procéder à la sélection des candidats à l'emploi et à leur mise à disposition, accompagner en temps réel les chercheurs d'emploi/porteurs de projets, développer la production et la publication des informations sur le marché de l'emploi.

Et déjà les projections pour l'ANPE au plan des actions envisagées pour 2012. « Il s'agit notamment du déploiement des

services dans les chefs-lieux des régions économiques et à Kpalimé, de l'ouverture de quatre points de service à Lomé, y compris à l'Université de Lomé, du démarrage de l'observatoire de l'emploi, du placement de 1.000 stagiaires avec le bénéfice des bons de formation de la Banque mondiale prévus pour 500 stagiaires, de l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs programmes d'employabilité pour les jeunes (...) les espoirs sont permis car il y aura plus d'opportunités d'emplois pour les jeunes à l'horizon 2012 », a révélé Edmond Amoussou.

« L'incapacité à trouver un emploi engendre un sentiment de vulnérabilité, d'inutilité et de désespoir par les jeunes (...) Il est avéré que l'une des causes de la crise de l'emploi est la non-maîtrise des informations et des données relatives au marché de l'emploi, le manque de transparence sur les caractéristiques de l'offre et de la demande du travail et sur les besoins futurs des employeurs », a renchéri le ministre Nicoué Broohm du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. Auparavant, c'est une toile en berne qui a été

déroulée : plus du milliard de jeunes chômeurs âgés de 15 à 24 ans dans le monde, dont 89% dans les pays en développement. Au Togo, les enquêtes QUIBB de 2006 font état d'un taux de chômage et de sous-emploi de 33% dont la majorité est constituée de jeunes et de femmes en âge de travailler.

Il faut rappeler que l'ANPE – établissement public chargé des questions de l'emploi et doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion – est créée par décret en 2008 pour, dit-on, lutter contre le chômage et le sous-emploi, assurer l'intermédiation sur le marché du travail, en procurant des conseils et de l'accompagnement à tous les demandeurs d'emploi jusqu'à leur accès à l'emploi, accompagner les porteurs de projets de création d'activités en les aidant pour l'aboutissement de leurs projets, développer des relations avec les entreprises et rechercher les emplois disponibles, enfin contribuer par la production de statistiques et observations appropriées aux prises de décision en matière de politique nationale de l'emploi et d'orientations des systèmes de formation.

FOOTBALL/ CLUB

F. Gnassingbé à propos de la Coupe UFOA : "Nous considérons que notre objectif a été atteint"

Le président de la République, Faure Gnassingbé a félicité, mardi, les joueurs du Dynamic Togolais (DYTO) vainqueur de la Coupe Eyadema de l'Union des Fédérations Ouest-africaines de football (UFOA) disputée à Lomé du 08 au 11 décembre dernier.

Gilles Vevey

Créée depuis 1977, la Coupe Eyadema n'a jamais été remportée par un club togolais. Et pour la 26e édition, il a fallu aller chercher les Militaires du Dyto pour gagner enfin cette coupe qui, d'ailleurs, va changer de format à partir de l'année prochaine.

Mardi donc, les joueurs de Dyto et leurs dirigeants ont présenté à Faure Gnassingbé le trophée. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que le Président le leur a bien rendu. "L'exploit réalisé par l'équipe de Dyto est suffisamment éloquent", a déclaré le président de la République.

"Le Togo n'oubliera pas ce que vous avez fait. Car la Coupe porte le nom du Père de la Nation. Je voudrais simplement vous dire que toute la nation togolaise, le gouvernement et moi-même, nous sommes tous fiers de vous. Maintenant nous considérons que notre objectif a été atteint grâce à vous", a-t-il ajouté.

En vingt six éditions, seuls Entente II en 1978 et Ifodjè en 1985 ont pu atteindre la finale mais ont été respectivement battus par Asfa du Sénégal (1-0) et Africa Sport de



Faure Gnassingbé recevant le trophée des mains du capitaine Kola Ikugbeayigbe

Côte d'Ivoire (3-0 ; 2-0).

Mais ces dernières éditions, les clubs togolais faisaient montre d'une envie inégalable de remporter ce trophée qui porte le nom du Père de la nation. Ainsi, Gomido avait terminé à la quatrième place en 2009. Sémassi a mieux fait l'année suivante en terminant sur la troi-

sième marche du podium.

Pour décrocher le titre, les Militaires de Dyto ont dû éliminer en demi-finale Rangers International du Nigeria 3 tirs contre 2 (1-1 dans le temps réglementaire) avant de battre en finale le 11 décembre au stade municipal de Lomé, Gamtel de la Gambie sur le score de 2

but à 1 (1-1 à la fin de temps réglementaire).

Le ministre des Sports Christophe Tchao, des membres du bureau exécutif de la Fédération Togolaise de Football dont son président Gabriel Améyi étaient également présents à l'audience.

Football/ Gabon : Mobilisation optimale des Panthères

Trente joueurs entameront la phase de préparation des Panthères du Gabon. Ils seront regroupés le 29 décembre à Libreville et se déplaceront le 9 janvier à Bitam, au Nord du pays, pour un match amical avec le Burkina Faso au vert chez le voisin camerounais. Une semaine plus tard ils seront à l'épreuve du Soudan, autre qualifié pour la phase finale, à Franceville. Les Panthères regagneront la capitale gabonaise le 20 janvier, soit trois jours avant leur premier match contre le Niger.

Le moral est au beau fixe après le succès des " olympiques " à Marrakech lors du premier Championnat d'Afrique U23, qualificatif pour les Jeux Olympiques de Londres. La performance a été si concluante que l'entraîneur des U23 a été appelé à rejoindre le staff technique de l'équipe nationale dirigé par Gernot Rohr.

Espagne/ Löw, successeur de Mourinho au Real ?

Les déclarations de José Mourinho, qui a annoncé que son objectif était de prendre les rênes d'une grande équipe de Premier League d'ici deux ans, soit au terme de son contrat au Real Madrid, ont poussé le club merengue à réfléchir à un possible successeur. Le sélectionneur allemand, Joachim Löw, est le grand favori.

Alors que l'alchimie semblait presque idéale entre le technicien portugais et le club merengue, à l'exception de quelques sorties du Lusitanien qui ont quelque peu terni l'image du club, le Special One a surpris son monde. Interrogé sur la BBC, dans le cadre de l'émission Today, Mourinho a évoqué son avenir, et ne le voit apparemment pas en Espagne : "L'Angleterre, c'est ma passion. La prochaine étape de ma carrière sera d'y revenir et d'y rester le plus longtemps possible. Je pense que cela pourrait arriver dans deux ans." Dans deux ans, soit au terme de son contrat au Real, en juin 2014. Depuis longtemps trotte dans la tête du Mou l'idée de remplacer Sir Alex Ferguson aux commandes de Manchester United, et le Lusitanien sent peut-être que la retraite de l'Ecossais pourrait coïncider avec sa fin de bail à Madrid.

Quoi qu'il en soit, ces déclarations ont fait l'effet d'une bombe, et contraint la Casa Blanca à imaginer l'avenir à moyen terme avec un autre entraîneur que José Mourinho. C'est dans ce contexte que les dirigeants madrilènes, à en croire le quotidien sportif espagnol Marca tout du moins, ont fait de Joachim Löw, le sélectionneur de l'équipe d'Allemagne, leur favori.

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Partie



MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

 =====
 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
 (TOGO TELECOM)
 =====
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL RESEAU ET OUTILLAGE
 FINANCEMENT : FONDS PROPRES

AOI n°002/2011/TGT/DG/PRMP/DML

Date de lancement de l'avis : **15 novembre 2011**

La Société des Télécommunications du Togo (TOGO TELECOM) se propose d'utiliser ses fonds propres pour financer le coût du projet d'acquisition de Matériel Réseau et Outillage. Il est prévu qu'une partie de ces fonds alloués au titre d'investissement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de **fourniture de Matériel Réseau et Outillage** pour lequel le présent Appel d'Offres International est lancé.

1. L'appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises ou sociétés remplissant les conditions requises.

2. La société TOGO TELECOM, représentée par son Directeur Général, invite, par le présent avis d'appel d'offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous plis fermé, pour la fourniture de Matériel Réseau et Outillage.

L'appel d'offres concerne la fourniture de Matériel Réseau et Outillage. L'ensemble des fournitures est reparti en deux (02) lots.

Le dossier d'Appel d'Offres pourra être retiré à la Direction Générale de TOGO TELECOM au secrétariat du Département Moyens et Logistique, **Porte 006** au rez-de-chaussée, moyennant paiement en espèce, à la caisse de régie d'avance de TOGO TELECOM, d'une somme non remboursable de Cent Mille (100 000) F CFA à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM

Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté

BP : 333 Lomé – Togo

Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01

Télex : 5245 TG

Fax : (228) 22 21 03 73

E-mail : spdggt@togotel.net.tg

3. Les offres rédigées en langue française, doivent être accompagnées d'une garantie de soumission pour chaque lot :

Lot 1 : **Quarante Six Millions Six Cent Dix Mille (46 610 000) FCFA**Lot 2 : **Cinq Millions Soixante Quinze Mille (5 075 000) FCFA.**

Toutefois, les spécifications techniques peuvent être rédigées en français ou en anglais.

4. Chaque candidat peut soumissionner pour un ou pour les deux lots. Un soumissionnaire peut être attributaire des deux (02) lots.

5. Le délai de livraison des fournitures est de trois (03) mois maximum à compter de la notification du marché.

6-Les clauses des instructions aux soumissionnaires et celles du cahier des clauses administratives générales sont les clauses du Dossier type d'Appel d'Offres. Toutes les offres des soumissionnaires seront déposées à la Direction Générale de TOGO TELECOM au Secrétariat Administratif (Direction des Ressources Humaines), **Porte N° 12**, au rez-de-chaussée, au plus tard le **30 décembre 2011 à 09h 00mn.**

Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

7-Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de qualification suivants :

- a) Etre une entreprise régulièrement inscrite au registre du commerce et du crédit mobilier;
- b) Expérience minimale de trois (03) ans dans la fourniture du matériel similaire demandé ;
- c) être en règle avec les administrations fiscale et sociale (pour les nationaux);
- d) Avoir des liquidités ou des facilités de crédit pour l'ensemble du matériel soumissionnés.

8-Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent assister à cette ouverture, **le 30 décembre 2011 à 9h 30mn** dans la salle de réunion de la Direction Générale de TOGO TELECOM du rez-de-chaussée.

9-Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres. La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration de la garantie de l'offre.

Les pièces à fournir et les critères de qualification ci-dessus mentionnés sont plus détaillés dans le dossier d'appel d'offres relatif au présent avis.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter **le site Internet de TOGO TELECOM** : www.togotelecom.tg ou s'adresser au **Département Moyens et Logistiques, Direction Générale, sis à la Place de la Réconciliation quartier Atchanté,**
Tél.: 23 38 55 92 /22 53 40 05.

LA DIRECTION GENERALE DE TOGO TELECOM

Affaires

Le commerce des cercueils se portent bien

Menuisiers, démarcheurs, revendeurs trouvent leur compte. Pendant que certaines populations s'indignent. Le commerce des cercueils se porte bien à Lomé.

Etonam Sossou

Ce mercredi 28 décembre 2011, les rue du quartier Tokoin Hôpital grouille de monde, comme à l'accoutumée. Des feux tricolores du collège protestant à la lagune, les ateliers de menuiserie abondent. Ceux spécialisés dans la fabrication des cercueils se démarquent du lot, de par leur capacité à exposer leurs produits, en bordure de route. Et à chaque coin de maisons, transformés en ameublement, l'alignement des cercueils est édifiant. Une prédominance qui se traduit par le fait que, de plus en plus, explique-t-on, les menuisiers ont compris que la fabrication des meubles mortuaires est plus rentable que celle des autres objets en bois notamment les salons. Engagés dans cette voie, ces techniciens du bois partent d'une observation suivant laquelle le taux de mortalité est élevé : « Nous nous sommes spécialisés dans la fabrication des cercueils parce que maintenant les gens meurent beaucoup. Il y a au moins dix personnes qui viennent ici chaque matin chercher des cercueils », explique Jean, ponçant avec dextérité et célérité un cercueil. A ses côtés, l'ambiance de travail est quasi identique. Tout le monde est en pleine activité. On bavarde, on se taquine, tout en évoluant dans le montage de son ouvrage. Ici, les bruits font partie du quotidien au point où une présence étrangère ne semble rien troubler. Au contraire, c'est chaque technicien qui veut dire un mot. Surtout les plus jeunes. A l'instar de Hervé K. qui, à 33 ans, cumule déjà une

large expérience dans cet univers de fabrication et de commercialisation des cercueils « Mes parents n'avaient pas suffisamment de moyens pour me faire poursuivre normalement les études. Et il fallait se débrouiller pour pouvoir joindre les deux bouts. Sans avoir aimé véritablement la menuiserie, je me suis lancé comme négociant et sous-traitant dans ce secteur », justifie-t-il, visiblement satisfait de ses compétences de « spécialiste en laquage ».

Comme il l'aime à le faire savoir : « le marché des cercueils, ça donne l'argent ». En témoigne le balai des familles endeuillées que l'on observe, tout autour du CHU-Tokoin, en quête de ces « caisses » de mise en bière. Le défilé s'accroît particulièrement tous les jeudis et vendredis, jours où sont programmés les obsèques. Ici, les transactions se passent comme pour tout autre produit commercial. Le vendeur propose un prix « taxé » suffisamment élevé et l'acheteur réplique en proposant un autre, généralement, plus bas, et même dérisoire. Les marchandages, bavardages et plaisanteries s'enchaînent. Quelque fois, le sentiment de lamentations affiché à la suite de la mort d'un proche, disparaît du visage de l'acquéreur, emballé dans ce jeu de « ping pong » où le plaisir de la discussion et l'art des palabres sont des données constantes. Les prix conclus varient généralement selon la qualité et la dimension du cercueil. On peut y trouver son compte.

Mais il faut retenir que face à un acheteur mal informé ou ignorant



la réalité du prix, le gain peut être multiplié par dix. Ceci au nom de la loi non écrite du « prix taxé » et de l'adage selon lequel « au marché trompe qui peut ». En plus des acheteurs individuels, certaines maisons de pompes funèbres, viennent s'y ravitailler en cercueils. A un prix « raisonnable » bien sûr.

Misère morale et dérive matérialiste

Amélie travaille dans un cybercafé à Nyékonakpoè. Elle a horreur de passer dans ce marché des cercueils chaque matin pour se rendre au travail. Pour elle, il n'est pas commode que des cercueils soient fabriqués, stockés et exposés. « Ce n'est pas normal ça. La cupidité doit avoir des limites. Je suis choquée lorsque je vois des cercueils alignés au bout des rues, comme si l'on attendait que la mort frappe autour de nous », s'indigne-t-elle. « Plusieurs diplômés de l'enseignement supérieur se battent par là pour pouvoir obtenir leur pain quotidien. Face à la

misère, les gens sont prêts à faire n'importe quoi pour survivre. Donc, il est normal que, de plus en plus, un nombre important de personnes s'impliquent dans la vente des cercueils », nuance un fonctionnaire de la place. Il est question pour lui de justifier la propension de certains techniciens et artisans du bois à s'engager fortement dans la production des cercueils. De son point de vue, ce déploiement est d'autant légitime qu'il n'existe, à sa connaissance, aucune loi ou texte réglementaire

en vigueur au Togo restreignant cette activité. Tout baigne alors dans le cadre de la libéralisation du secteur économique.

Dans ce sens, certaines personnes estiment que le gain, et même quelque fois, la spéculation autour de la vente des cercueils sont normaux. « Les médecins soignent les malades sans souhaiter que les gens aient un mauvais état de santé. Quant à nous, nous vendons des cercueils pour avoir de l'argent, mais cela ne veut pas signifier que nous

sommes contents de voir les gens mourir comme les poules », soutient un commerçant. Ce dernier comme plusieurs de ses pairs, pensent qu'il est hors de question de s'encombrer de scrupules. « Il ne faut pas exagérer se déployer dans n'importe quelle activité pour chercher de l'argent. On dirait que certains ateliers de menuiserie sont des cimetières. Ils exposent des cercueils en nombre important plus que les lits et les autres meubles. Ces images réveillent en nous de tristes souvenirs. Personnellement, cela me rappelle les douloureuses circonstances de la mort de mon père ou celle de mon frère aîné », se plaint Frank, un habitant du quartier Agoè. Emportés par la même psychose, d'aucuns affirment que le simple fait de voir un cercueil les amène à interioriser que cet objet est destiné soit pour eux, soit pour l'un de leur proche. Ces otages ne cachent pas leur volonté à voir les structures de production ou de commercialisation des cercueils disparaître ou, du moins, délocaliser des quartiers résidentiels pour des endroits retirés.

Les fêtes de fin d'année

Les bonnes affaires des professionnelles de la coiffure

Les salons de coiffure sont devenus en ces périodes de fêtes des véritables points d'attraction pour les femmes togolaises. L'affluence est telle qu'il faut se présenter sur rendez-vous pour ne pas être refusé. Des filles aux grandes dames, personne ne se néglige, toutes veulent paraître très belles à l'occasion.

La fête est une occasion grandiose qui nécessite une certaine préparation pour mieux la vivre. Tout le monde doit être beau pour ce jour. Il est vrai que la beauté doit être entretenue constamment mais pendant cette période. « on cherche

Toujours à mieux paraître qu'avant, surtout les femmes ; c'est une manière pour nous d'attirer non seulement le regard de nos conjoints mais aussi d'être admirer par les autres. D'ailleurs une femme doit être toujours belle et présentable. Il faut qu'elle sache attirer l'attention des

hommes. Vous savez ? La femme se résume tout court à la beauté », a laissé entendre Rosine Améwounou, une cliente.

Pour Nadia, aller au salon pour se rendre belle à l'occasion des fêtes est une obligation pour toutes les femmes. Si on n'arrive pas à le faire régulièrement, au moins pendant les périodes de fêtes, il faut se donner les moyens et le temps nécessaire pour s'occuper de soi-même. La femme est une divinité qui doit toujours faire la différence partout où elle se présente, elle doit être rayonnante aux yeux de tous. Moi particulièrement, je dépense plus pour l'entretien de ma peau, de mes cheveux et de mes tenues que pour autre chose. J'invite toutes les filles à faire comme moi.

Madame Essi Agbeh ne s'écartera pas trop des idées des autres intervenantes. Pour elle, d'abord se rendre belle est une manière d'exprimer qu'on est fière

de soi-même. Il faut un amour de sa propre personne pour pouvoir se faire aimer par les autres. Aller au salon contribue à soigner son apparence et paraître plus belle que jamais. Le jour de la fête, tout le monde doit sortir de l'ordinaire et se faire remarquer d'une manière ou d'une autre par son mari, ses amis et son entourage.

Le jour de la fête est un événement très important qui apporte de la joie pour tout un chacun. C'est en fait l'occasion de se rendre belle pour soi-même mais aussi pour les autres. Il suffit simplement de se rendre dans un salon de coiffure pour cela, il y a une multitude de modèles de coiffures africaines qui permet de faire un choix convenant au profil de chacune. Comme la dit Rosine, cette jeune fille du nom de Myriam trouve également qu'une femme, c'est être belle d'abord, ensuite s'ajoutent les autres qualités.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1092 DE LOTO BENZ DU 21 DECEMBRE 2011

Nous sommes le mercredi 28 Décembre 2011 et le tirage de Loto Benz auquel nous prenons part aujourd'hui porte le N°1093.

Lors du tirage de mercredi dernier, la LONATO a permis à plusieurs parieurs en particulier à ceux basés à l'intérieur du pays de gagner des gros lots et des lots intermédiaires. Dans la capitale, ce sont surtout des lots intermédiaires qui ont fait le bonheur de nos parieurs

La ville de BADOU s'est démarquée par trois lots de 500.000F CFA, remportés auprès des opérateurs 2106, 2131 et 2155.

A KPALIME, également, un lot de 500.000F CFA a été gagné par un heureux parieur sur le point de vente 4025.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2012 ET
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1093 de LOTO BENZ du mercredi 28 Décembre 2011

Numéro de base

71

74

43

82

86